



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2020

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mercredi 13 mai 2020 à compter de 18 h 00 à huit clos par visioconférence et à laquelle sont présents M. Denis Paquin, maire ainsi que les conseillers suivants:

M. Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1
Mme Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2
M. Marc-André Viens, conseiller au poste # 3
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4
M. Marcel Boulay, conseiller au poste # 5

Est absent : M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

En vertu des arrêtés ministériels no. 2020-004 en date du 15 mars 2020 et numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020, qui s'inscrivent dans la foulée du décret 177-2020 adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020 concernant la déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*, le tout en raison de la pandémie de COVID-19 (Coronavirus), le Conseil de Sainte-Angèle-de-Monnoir est autorisé à siéger à huis clos, par visioconférence et à enregistrer la séance qui est diffusée sur le site internet de la Municipalité.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le 11 mai 2020, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Adjudication du contrat pour les travaux d'infrastructure de voirie sur le chemin du Vide et le rang de la Côte-Double dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales*, pour approbation (doc)
2. Offres de services professionnels en ingénierie pour la mise en place d'un poste de pompage d'urgence sur le réseau d'égout pluvial sur la rue Réjean, pour approbation (doc)
3. Offre de services de Thibodeau + Laberge architectes pour les plans d'agrandissement de l'édifice administratif de la municipalité, pour approbation (doc)
4. Engagement du personnel pour la tenue du camp de jour à l'été 2020
5. Période de questions réservée au public
6. Clôture de la séance

M. Denis Paquin, maire, procède à l'ouverture de la séance à 18 heures.

Résolution numéro 20-05-136

1. Adjudication du contrat pour les travaux d'infrastructure de voirie sur le chemin du Vide et le rang de la Côte-Double dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales*, pour approbation (doc)

d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales

Considérant le dépôt des soumissions pour les travaux d'infrastructure de voirie sur le chemin du Vide et le rang de la Côte-Double ainsi que l'étude de conformité de celles-ci dans la résolution numéro 20-05-128;

Considérant que Pavage Axion inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que ces travaux sont exécutés dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales*;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Marc-André Viens, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** d'octroyer le contrat pour les travaux d'infrastructure de voirie sur le chemin du Vide et le rang de la Côte-Double au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Axion inc. au montant de cinq cent vingt-quatre mille six cent cinquante-huit dollars et vingt cents (524 658,20 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Travaux d'infrastructure de voirie sur le chemin du Vide et le rang de la Côte-Double*.

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux d'infrastructure de voirie, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Pavage Axion inc. lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-05-137

2. Mandat à la firme Tetra Tech pour les services professionnels en ingénierie pour les plans et devis et autres services dans le but d'installer un poste de pompage d'urgence sur le réseau d'égout pluvial de la rue Réjean dans le cadre de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater la firme Tetra Tech pour les services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis et autres services dans le but d'installer un poste de pompage d'urgence sur le réseau d'égout pluvial de la rue Réjean, au coût de 56 625,19 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-05-138

3. Mandat à la firme Thibodeau + Laberge architectes pour des esquisses de rénovation et d'agrandissement de l'édifice administratif de la municipalité

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de mandater la firme Thibodeau + Laberge architectes pour la préparation d'esquisses de rénovation et d'agrandissement de l'édifice administratif de la municipalité au coût de 6 438,60 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au fonds général et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

M. Mathieu Bélanger vote contre cette résolution.

Adoptée à la majorité par les conseillers

Résolution numéro 20-05-139

4. Engagement du personnel pour la tenue du camp de jour à l'été 2020

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'engager le personnel suivant pour le camp de jour 2020 :

- Maude Turcotte, coordonnatrice;
- Cinq animateurs (confirmation des noms à venir);
- Autre personnel au besoin selon le ratio imposé par la santé publique dans le contexte de la pandémie à la Covid-19 et le nombre d'inscriptions reçues;

Il est également **résolu** que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Période de questions réservée au public

Les citoyens étaient invités à poser des questions par écrit au Conseil municipal. Aucune question n'a été reçue.

Résolution numéro 20-05-140

6. Clôture de la séance

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** que la séance soit levée à 18 h 10.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Maire

(Original signé)
Directrice générale et
secrétaire-trésorière